



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 SEPTEMBRE 2019

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

#### APPROBATION DES PROCÈS VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI ET 28 JUIN 2019

Aucune remarque n'étant formulée, les procès verbaux sont approuvés.

#### COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE – RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2018 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

#### ALTER PUBLIC – APPROBATION DU PROJET D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL EN NUMÉRAIRE ET DE MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation du projet d'augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription de la SPL « Alter Public » pour un montant maximum de 20 000 euros par émission de 200 actions nouvelles de 100 euros de valeur nominale chacune émises au prix de 923 euros par action pour porter le capital de 350 000 euros à 370 000 euros au maximum ;

Approbation de la modification de l'article 7 des statuts consécutive à l'augmentation de capital qui sera constatée par le Conseil d'Administration d'Alter Public ;

Sous condition de la réalisation de l'augmentation de capital en numéraire susvisée, approbation du projet de modification du nombre de sièges d'administrateurs d'Alter Public, pour le porter de 17 à 18 ;

Approbation de la modification corrélative de l'article 14 des statuts d'Alter Public ;

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire, représentant la Ville de Saumur à l'assemblée générale des actionnaires d'Alter Public pour porter un vote favorable aux résolutions portant, notamment, sur ces modifications statutaires.

#### CONVENTION DE RÉPARTITION DU PRODUIT DES FORFAITS DE POST-STATIONNEMENT AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Approbation du projet de convention de répartition des forfaits post-stationnement avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer la convention de répartition des forfaits post-stationnement avec la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et tout avenant ou acte en découlant.

#### PLUI – AVIS SUR LE DOSSIER D'ARRÊT DE PROJET

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur le dossier d'arrêt de projet du PLUi.

## **ZAC VILLA PLAISANCE – BILAN ANNUEL ET COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ À LA COLLECTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité établi au 31 décembre 2018 par ALTER, portant les dépenses et les recettes de l'opération à 1 683 000 € HT, contre 1 687 000 € HT au précédent bilan.

## **ZAC VAULANGLAIS-NOIRETTES – BILAN ANNUEL ET COMPTE RENDU D'ACTIVITÉ À LA COLLECTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal prend acte du Compte-Rendu Annuel à la Collectivité établi au 31 décembre 2018 par ALTER, portant les dépenses et les recettes de l'opération à 16 665 000,00 € HT. La participation de la collectivité est inchangée, et s'élève à 2 910 000,00 € HT, versée selon les modalités suivantes :

- 65 000,00 € HT de 2018 à 2020 inclus
- 105 000,00 € HT de 2021 à 2046

## **ENSEMBLE IMMOBILIER SITUÉ 305 ET 341 RUE DE FLANDRES DUNKERQUE À SAUMUR – CESSION AU PROFIT DE LA SAS PSPP LAB**

Cession à la SAS PSPP LAB représentée par son Président, ou toute Société qu'elle se substituerait, un ensemble immobilier à usage industriel et de bureaux d'une surface développée de 4575 m<sup>2</sup> environ, situé 305 et 341 rue de Flandres Dunkerque à Saumur, pour une contenance totale de 7940 m<sup>2</sup>, moyennant le prix net et forfaitaire de 480 000 €.

La Société PSPP LAB s'engage à maintenir gratuitement dans les locaux l'Association des Ducs d'Anjou pendant 10 ans.

L'acte de vente sera réalisé aux frais de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire afin de signer l'acte de vente à intervenir.

## **ZAC DE CHANTEMERLE – CONVENTION D'AMÉNAGEMENT – PROCÉDURE D'INTÉGRATION - INFORMATION**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la situation de la ZAC Chantemerle et de la future procédure d'intégration de la voirie et des réseaux qui sera mise en place.

## **PROJET ÉQUESTRE – ROUTE EUROPÉENNE D'ARTAGNAN**

Le Conseil Municipal :

- Émet un avis favorable aux propositions d'itinéraires à inscrire au PDIPR sur le territoire communal;
- Demande au Département l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, des chemins ruraux mentionnés aux itinéraires;
- Accepte le balisage et la pose de signalétique conformément aux préconisations du P.D.I.P.R. ,
- Autorise la Ville de Saumur à procéder à l'aménagement, la mise en valeur, l'entretien et l'animation des sentiers inscrits au P.D.I.P.R.
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes conventions et tous documents inhérents à cette procédure d'inscription.

## **NOUVEAU BARÈME CAF – MODIFICATIONS DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES**

Approbation des modifications apportées par la CAF concernant la participation des familles.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les éventuelles conventions nécessaires et toutes pièces afférentes

## **CONTRAT DE VILLE 2019 – PREMIÈRE PROGRAMMATION**

Approbation de la première programmation du contrat de ville telle que présentée.

Décision de solliciter, pour le compte de la Ville de Saumur :

- la contribution de la Caisse d'Allocations Familiales de : 1 000€ pour l'action n°16,
- la contribution de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire de : 6 250 € pour les actions n°13, 14, 15 et 16,
- la contribution de l'État de : 2 500€ pour l'action n°15.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les éventuelles conventions nécessaires et toutes pièces afférentes.

Autorisation du financement de ces actions, sous réserve des dispositions figurant dans la délibération.

## **CONTRAT DE VILLE 2019 – SECONDE PROGRAMMATION**

Approbation de la seconde programmation du contrat de ville telle que présentée.

Décision de solliciter, pour le compte de la Ville de Saumur :

- la contribution de la Caisse d'Allocations Familiales de : 1 500€ pour l'action n°9,
- la contribution de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire de : 9 000 € pour les actions n°5, 9 et 10,

Autorisation donnée à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les éventuelles conventions nécessaires et toutes pièces afférentes.

Autorisation du financement de ces actions, sous réserve des dispositions figurant dans la délibération.

## **PERSONNEL MUNICIPAL – CONTRAT D'APPRENTISSAGE 2019-2020**

Approbation pour l'année 2019-2020, du nombre de postes pourvus par des contrats d'apprentissage au sein des effectifs municipaux.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire (ou son représentant) pour signer tout document relatif à ce dispositif, notamment les contrats d'apprentissage avec les Centres de Formation d'Apprentis, étant précisé que l'avis du Comité Technique sera sollicité lors de sa prochaine séance.

## **PERSONNEL MUNICIPAL – RENOUELEMENT DE L'EXPÉRIMENTATION DU VERSEMENT DE L'INDEMNITÉ KILOMÉTRIQUE VÉLO AUX AGENTS MUNICIPAUX**

Approbation de l'extension à titre expérimental du versement aux agents municipaux de l'Indemnité Kilométrique Vélo (IKV) jusqu'au 31 décembre 2019.

## **SITE NATURA 2000 "VALLÉE DE LA LOIRE DES PONTS-DE-CÉ À MONTSOREAU " - EXTENSION DU PÉRIMÈTRE - AVIS**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable sur l'extension du périmètre du site Natura 2000 « Vallée de la Loire, des Ponts-de-Cé à Montsoreau ».

## **RUE GRANGE COURONNE À SAINT-LAMBERT DES LEVÉES – RÉGULARISATION FONCIÈRE – ACQUISITION D'UNE PARCELLE APPARTENANT À MADAME FRANÇOISE PONTLEVOY**

Acquisition d'une parcelle située rue Grange Couronne à Saint-Lambert-des-Levées, appartenant à Madame Françoise PONTLEVOY, d'une contenance de 403 m<sup>2</sup> moyennant l'euro symbolique.

Les frais afférents à la régularisation de l'acte de vente étant mis à la charge de l'acquéreur.

Pouvoir est donné à Monsieur le Maire pour signer l'acte de vente à intervenir.

**RUE DE LA ROMPURE À SAINT-LAMBERT DES LEVÉES – TERRAINS À VOCATION ÉCONOMIQUE  
- CESSION DU LOT N°1 AU PROFIT DE MONSIEUR JÉRÔME JOUFFRIAULT - CESSION DU LOT  
N°2 AU PROFIT DE MESSIEURS PATRICK RAIMBAULT ET STÉPHANE HARANG**

Annulation des délibérations n° 2018/106 et 2018/107 du Conseil Municipal.

1 / Cession à Monsieur Jérôme JOUFFRIAULT ou toute Société qu'il se substituerait, du lot n° 1 cadastré section 293 CY n° 146 pour une surface de 2356 m<sup>2</sup>, situé rue de la Rompure à Saint-Lambert-des-Levées, moyennant le prix net et forfaitaire de 12 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 28 272 €.

2 / Cession à Messieurs Patrick RAIMBAULT et Stéphane HARANG ou toute Société qu'ils se substitueraient, du lot n° 2 cadastré section 293 CY n° 147 pour une surface de 2167 m<sup>2</sup>, situé rue de la Rompure à Saint-Lambert-des-Levées, moyennant le prix net et forfaitaire de 12 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 26 004 €.

Ces cessions sont assorties des conditions suspensives d'obtention de permis de construire purgés de tout délai de recours des tiers et du retrait administratif, et d'obtention des financements destinés aux opérations projetées.

Les actes de vente seront aux frais des acquéreurs.

Pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire afin de signer les actes de vente à intervenir.

**EXERCICE 2019 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Attributions de subventions au titre de l'exercice 2019 :

Secteur	Bénéficiaires	Objet	Montant attribué
Éducation	O.G.E.C. Sainte Anne	Subvention complémentaire restauration scolaire	1 714,35
<b>TOTAL 2019 – ATTRIBUTIONS BUDGET PRINCIPAL</b>			<b>1 714,35</b>
Divers	Groupement d'Action Sociale (G.A.S.)	Régularisation suivant les justificatifs fournis	-13 420,60
<b>TOTAL 2018 – ATTRIBUTION ANNULEE</b>			<b>-13 420,60</b>

**EXERCICE 2020 – AVANCES SUR ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Attributions d'avances de subventions au titre de l'exercice 2020 :

Secteur	Bénéficiaires	Objet	Montant attribué
Manifestations	Comité Permanent des Fêtes de Saumur	Avance sur subvention 2020	20 000,00
Jeunesse	Habitat Jeunes du Saumurois	Avance sur subvention 2020	5 000,00
<b>TOTAL – ATTRIBUTIONS BUDGET PRINCIPAL</b>			<b>25 000,00</b>

**BUDGET 2019 – DÉCISIONS MODIFICATIVES**

Approbation des décisions modificatives qui donnent globalement lieu aux ajustements détaillés dans les tableaux qui peuvent être consultés auprès de la Direction des Moyens Généraux service des Finances aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

**ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES ÉTEINTES 2015-2019**

Admission en non-valeur des créances éteintes par les effacements de dettes prononcés par le juge, pour un montant total de 1 725,68 € sur le Budget Principal.

## ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES 2010-2019

Admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant total de

- 16 622,63 € sur le budget Principal
- 413,40 € sur le budget annexe assujettis à TVA
- 394,71 € sur le budget AERODROME

## REMISE GRACIEUSE DE DETTE

Décision d'accorder la remise gracieuse de la dette de la Société TONNELLE MARKET représentée par Mr WAHBI, précision étant faite que la remise de dette fait disparaître le lien de droit existant entre la commune et son débiteur en éteignant la créance.

## COMPTE RENDU DES DECISIONS

Les conseillers disposent du compte-rendu des décisions prises par le Maire du 3 juillet au 23 septembre 2019 sous les numéros 2019/77 à 2019/121 en vertu des délégations de pouvoirs qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal le 17 novembre 2017.

Saumur, le mercredi 25 septembre 2019  
Le Maire de la Ville de Saumur,



Jackie GOULET